

coordonné de propositions de principe, surtout durant les campagnes électorales. En outre, cette identification à un programme précis est devenue presque inévitable puisque les partis politiques ont décidé de tenir des congrès nationaux tous les deux ans. Leur image publique en souffrirait beaucoup si de telles réunions, et je n'inclus pas naturellement les congrès de leadership dans cette catégorie, n'étaient pas consacrées à de sérieuses études et discussions. Mais une telle identification signifie que le parti nouvellement élu ou simplement retourné au pouvoir sera engagé à présenter une série détaillée de politiques élaborées avec peu ou pas de consultation avec les fonctionnaires de l'État. Je crois que si le leader de l'opposition avait suivi de plus près les activités des conservateurs fédéraux plutôt que de l'Union Nationale, il serait d'accord avec moi car, j'en suis sûr, il était l'automne dernier à la conférence des penseurs de son propre parti.

L'honorable M. Flynn: Je suis passablement sûr que j'ai une perspective plus large que celle de l'honorable sénateur.

L'honorable M. Croll: Est-ce un combat privé ou puis-je m'y joindre aussi?

L'honorable M. Flynn: Allez-y.

L'honorable M. Aird: Je me soucie de votre expression «collectivité intellectuelle». J'avais l'impression que vous vous proposiez de l'expliquer à mesure mais jusqu'ici elle ne ressort pas aussi clairement qu'elle le devrait.

Qu'entendez-vous par là?

L'honorable M. Lamontagne: Bien, vous faites partie de cette collectivité. Pour savoir en quoi consiste cette collectivité, il vous suffira, je pense, de considérer les personnes qui ont pris part à la dernière conférence des penseurs libéraux près de Vancouver. Comme je n'y étais pas, je m'en exclus. Cela vous donnera une assez juste idée de cette collectivité. Si vous considérez ensuite la grande conférence des penseurs, organisée par le parti conservateur l'automne dernier, vous aurez un autre exemple de cette collectivité et, bien entendu, les participants à la conférence du NPД à Toronto où l'on a si orageusement discuté du rapport Watkins, en constituent un troisième. Ce terme est très large, j'en conviens, mais comme nous ne discutons pas de concepts juridiques en ce moment, je suis persuadé que mon honorable ami sait exactement ce que je veux dire.

L'honorable M. Aird: Je ne sais pas ce que vous voulez dire et c'est pourquoi j'ai posé la question. Vous employez l'expression dans un sens très large, très général, je crois. Je n'en suis pas moins disposé à accepter la réponse, mais je ne pense pas être prêt à accepter que

[L'honorable M. Lamontagne.]

la collectivité intellectuelle est symbolisée par les participants à ces conférences.

L'honorable M. Lamontagne: Ce que je veux dire c'est qu'aujourd'hui, heureusement ou malheureusement, une nouvelle catégorie de gens que je qualifie, en général, d'intellectuels, sont invités à participer à la préparation et à l'élaboration des politiques. Il suffit pour s'en convaincre de considérer les groupes d'études formés par le gouvernement précédent et le gouvernement actuel et de considérer ces diverses conférences de penseurs. Je ne prétends pas que cette communauté intellectuelle sera la seule source de pouvoir ou de pensée politiques. Je voudrais simplement dire pour le moment qu'il s'agit d'une nouvelle force qui sera très active et influente et qui sortira des voies traditionnelles du fonctionnarisme. Je pourrais vous en énumérer un certain nombre.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Puis-je vous demander si dans cette communauté intellectuelle, vous englobez ces groupes qui ont comparu et comparaissent encore devant le comité permanent des banques et du commerce du Sénat relativement au Livre blanc sur la fiscalité? Ils y font un apport considérable et donnent énormément matière à penser aux membres du comité, ce qui, j'en suis certain, aura un effet formidable sur l'élaboration de la politique. Considériez-vous ces gens comme faisant partie de cette communauté intellectuelle?

L'honorable M. Lamontagne: S'ils comparaissent devant le comité en leur nom propre et non en qualité d'agents parlementaires, ils feraient, à mon avis et selon ma définition générale de cette expression, partie de la communauté intellectuelle.

L'honorable M. Flynn: Je ne vois pas quelle peut être la différence, qu'ils comparaissent en leur propre nom ou au nom d'un autre.

L'honorable M. Lamontagne: Je crois que le leader de l'opposition devrait consulter son collègue le sénateur Grosart qui a été très actif lors de la dernière réunion de la Conférence des penseurs conservateurs. Je précise que ce serait souhaitable et que notre système y gagnerait, pourvu que le nouveau facteur d'influence politique n'en soit toujours qu'un parmi d'autres, car nous tentons, je crois, au Canada, d'élargir l'éventail de l'influence politique et je souhaite que la classe intellectuelle en soit l'un des éléments. Je ne vois pas pourquoi le leader de l'opposition s'y oppose.

L'honorable M. O'Leary: Vous dites que nous avons abandonné la pratique selon laquelle les politiques de parti étaient définies par le leader aidé de ses partisans.

L'honorable M. Lamontagne: Non. Je décris simplement les nouvelles tendances.